

---

## Colloque international « Accès au(x) droit(s), handicaps et participation sociale » en partenariat avec le CERSA

INSHEA–Jeudi 4 juin et Vendredi 5 Juin 2015 Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Le Groupe de Recherche sur le Handicap, l'Accessibilité et les Pratiques Educatives et Scolaires (GRHAPES, EA 7287) de l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS HEA) organise en partenariat avec le CERSA un colloque international pluridisciplinaire sur le handicap en Juin 2015.

La question du handicap est par nature transversale et oblige au décloisonnement des disciplines et au croisement des regards. Si pour les sciences juridiques, il est ainsi possible de considérer que, d'un point de vue normatif, la France a désormais atteint un niveau élevé de protection des droits des personnes handicapées, les sciences sociales portent, elles, certainement un jugement plus critique sur l'évolution des politiques sociales, leur administration et leurs pratiques.

La reconnaissance des droits individuels des personnes handicapées, observable dans la plupart des pays sur le plan législatif, s'est concrétisée au niveau international par l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en décembre 2006. Pourtant, dans le même temps, les inégalités affectant les personnes handicapées n'ont cessé d'augmenter, en particulier en termes d'accès à l'éducation et à l'emploi. Les rapports internationaux<sup>1</sup> mettent, en outre, en évidence, la permanence des liens étroits entre pauvreté et handicap. L'avancée normative ne semble donc pas avoir contribué à renforcer la protection des personnes handicapées, comme on pouvait l'escompter, mais se serait au contraire accompagnée d'une fragilisation de leur situation.

Le nouvel arsenal juridique s'inscrit dans un modèle de protection, qui met à distance les principes d'automaticité et d'universalisme et organise une nouvelle articulation entre l'individuel et le collectif. Mis en œuvre dans une logique de magistrature sociale,

---

<sup>1</sup> Cf. *Rapport mondial sur le handicap*, OMS et Banque Mondiale, 2011 ; *Maladie, invalidité et travail*, OCDE, 2010

ce système repose sur les démarches engagées par les bénéficiaires potentiels, leur capacité à justifier leurs besoins et à faire valider leurs projets de vie. Dépendant ainsi de la stratégie des acteurs et de l'expertise des professionnels, ses conditions d'activation portent le risque de subordonner la consécration des droits à la capacité d'autolégitimation des personnes. L'injonction de projets et de responsabilisation des bénéficiaires reconfigure également les dynamiques de catégorisation des individus et les grilles de lecture du handicap, générant de nouvelles inégalités et de nouveaux processus discriminatoires.

Ce colloque permettra à des chercheurs de différentes disciplines des sciences humaines, sociales et juridiques de confronter leurs recherches sur l'évolution des politiques publiques du handicap et leurs implications conceptuelles et pratiques, en privilégiant notamment les axes thématiques suivants et les approches comparatives :

- Individualisation des droits et magistratures sociales
- Stratégies de mise en œuvre et conditions de concrétisation des droits sociaux
- Réinvention des catégories et nouvelles grilles de lecture du handicap
- Accessibilité et discriminations.

Les communications pourront être présentées en anglais ou en français.

Date limite des propositions de contributions : 15 Décembre 2014

Notification de l'avis d'acceptation : Début Janvier 2015

Les propositions de communication (max.500 mots), accompagnées du nom de l'auteur et de son institution, devront être envoyées à: [elodie.bouchet@inshea.fr](mailto:elodie.bouchet@inshea.fr)